



CESU/Professionnel - Plomberie - assurances

Par younesque

Bonjour,

Nous sommes un couple ayant aménagé dans un appartement que on a acheté il y a 1 an.

On souhaiterait refaire notre salle de bain. Nous sommes allés dans un des géants du bricolage en France et fait un devis avec un professionnel de la plomberie partenaire du magasin.

En plus de ça, mon père a un ami qui détient une société de multi-service en bricolage divers (Il se débrouille en plomberie mais pas tip top en maçonnerie :)). Je l'ai contacté et il me propose de le régler en CESU (déductible des impôts) pour 3 fois moins cher mais n'a pas de décennale.

Ma compagne étant plutôt pessimiste pense aux malfaçons qui pourraient survenir suite à la prestation (du pro comme du bricolo) et les conséquences de celles ci.

Par exemple un dégâts des eaux qui détruit notre parquet ou encore le plafond du voisin du dessous.

J'avoue que je me perds un peu sur tous les sujets existants et j'aimerais savoir les responsabilités engagée selon notre choix. (Financière, assurances...)

Si vous avez lu jusqu'ici, je vous remercie d'avoir eu la patience de lire mon pavé :)

En vous souhaitant une agréable journée
Cordialement